choses de l'empire, que nous n'avons pas la virilité d'une nation prête à se défendre, et qui paie sa part pour la sauvegarde de son autonomie et de sa dignité.

Voilà, honorables messieurs, comment l'on doit, à mon avis, aborder la question de la création d'une marine nationale. La politique d'un pays tout en respectant certains sentiments personnels, ne doit se laisser guider que par les grands intérêts de ce pays. Les hommes d'Etat doivent se rappeler qu'ils ne sont pas des juges, mais simplement des mandataires du peuple lequel ne comprend pas grand'chose aux théories des pacifistes à outrance. Il saisit bien la vieille formule classique: si vis pacem para bellum et il préfère, sur cette dure terre être marteau qu'enclume.

Je ne désire pas prolonger la discussion de cette question. Mon collègue, dont la parole autorisée vient de se faire entendre, vous a décrit la situation très clairement.

Nous aurons, du reste, de nouveau l'occasion de discuter cette question.

Passons à l'autre question du discours du trône qui a trait aux progrès accomplis dans la construction du Transcontinental. Une dépêche publiée hier dans un journal annoncait, de source officielle, c'est-à-dire du bureau du Grand-Tronc-Pacifique, l'heureuse nouvelle de l'ouverture d'une section du Transcontinental depuis Port-Arthur jusqu'à Edmonton, tant pour le trafic des passagers que pour celui des marchandises. C'est une heureuse nouvelle, parce que si ce chemin de fer doit être construit, le plus tôt il le sera le mieux ce sera pour le développement de notre grand pays; plus tôt il sera en opération, plus tôt nous en recevrons des revenus qui dégrèveront d'autant les charges qui pèsent sur le pays: car sa construction aussitôt terminée, la compagnie du Grand-Tronc qui doit l'exploiter, devient responsable de l'intérêt our les sommes avancées par le Gouvernement.

Je n'en dirai pas plus long, honorables messieurs, mon collègue qui vient de me précéder s'est occupé des autres questions. Inutile pour moi d'y rien ajouter.

Je crois, me faire l'interprète de vous tous ici en appuyant, avec le plus grand plaisir, la motion de mon honorable collègue à l'effet qu'un message de remercie-

ment soit envoyé à Son Excellence le Gouverneur pour son discours d'ouverture de la seconde session du onzième parlement de la Puissance du Canada.

L'honorable M. LOUGHEED: Je propose que le débat soit ajourné jusqu'à demain.

La motion est adoptée.

SENATEURS DECEDES.

L'honorable sir RICHARD CART-WRIGHT: J'ai l'intention de proposer l'ajournement du Sénat; mais avant de le faire je crois devoir dire quelques mots sur la perte que le Sénat a subie depuis notre dernière réunion. Nous avons perdu trois honorables membres bien connus de nous tous-l'un appartenait au côté ministériel de cette Chambre et les deux autres à la gauche. Le premier est l'honorable sénateur R. Thibaudeau. Il était l'un des plus anciens membres du Sénat; et bien qu'il n'ait jamais pris une part très grande à nos débats, je suis entièrement d'accord avec tous ceux qui eurent l'avantage de le connaître intimement, en disant qu'il était un homme respecté et estimé de tous. Il joua, autrefois, un rôle très proéminent dans le haut commerce de Montréal, et occupa subséquemment une position officielle importante dans la même ville. A part-je crois -trois ou quatre honorables sénateurs, il était le plus âgé du Sénat. Son élévation au Sénat fut pour ainsi dire le dernier acte de l'administration de mon regretté ami Alexander MacKenzie, et je crois pouvoir dire avec raison que sa nomination fut, dans sa province particulièrement, extrêmement bien accueillie même par ses adversaires politiques.

Nous avons aussi à regretter la perte de l'un des pionniers du Nord-ouest dans le décès de l'honorable sénateur Perley. Cet homme se montra toujours prêt à prendre une part très active aux premières luttes qui eurent lieu au début de l'ouverture et de la colonisation du Nord-Ouest, et ces luttes furent tres ardentes. Je crois pouvoir dire qu'il a été l'un de ceux qui ont le plus contribué par leur énergie et leur esprit d'entreprise au développement de cette section du pays qu'il représentait. Je puis affirmer que lorsque les intérêts de ses anciens commettants étaient concernés, M.

Hon. M. BOYER.